

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES A LA PROFESSION

SESSION 2008

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Matériel autorisé :

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante conformément à la circulaire n° 99-186 du 16/11/1999.

Aucun document n'est autorisé.

Barème indicatif :

Partie 1 : 20 points

Partie 2 : 20 points

Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2008
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 1/6

Toutes les réponses doivent être rédigées et justifiées.

Le chantier d'insertion de l'association "Avenir"

"Avenir", association loi de 1901 créée en mai 2005, a pour objet d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation d'exclusion et de finaliser avec elles un parcours d'insertion professionnelle. L'association, sous la responsabilité des Restaurants du Cœur de la ville de V., travaille en liaison avec différents partenaires (l'Agence nationale pour l'emploi, la mission locale, les travailleurs sociaux du secteur, le centre médico-social, la Direction départementale du travail et de l'emploi...).

"Avenir" compte trois salariés permanents, un bénévole responsable de la structure et 18 personnes en contrat aidé (bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, jeunes de moins de 26 ans, travailleurs handicapés). "Avenir" assure la rénovation d'ordinateurs dans le cadre d'un chantier d'insertion. Le matériel informatique est collecté auprès d'entreprises de la région qui en changent régulièrement. Ce matériel est rénové dans ses ateliers et revendu pour une somme forfaitaire aux associations et aux écoles de la région.

Les travailleurs sociaux de la ville constatent une demande croissante, de la part de leur public en difficulté, pour intégrer le chantier d'insertion d'"Avenir". Or, il n'est pas possible actuellement de répondre à toutes ces demandes.

Le responsable du chantier d'insertion d'"Avenir", M. Alcoix, envisage donc de développer un nouveau projet qui favorise la réinsertion avec une activité accessible au plus grand nombre de personnes. Il propose le recyclage des produits blancs compte tenu des nouveaux dispositifs en vigueur sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces produits rénovés seraient ensuite vendus pour une somme forfaitaire minimale afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Il vous charge, en tant que technicien(ne) en économie sociale et familiale, d'étudier la mise en place de ce nouveau projet et de recruter la personne qui gèrera la nouvelle production.

Annexes :

Annexe 1 : "Démarrage de la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques"

Annexe 2 : Informations fournies par le comptable concernant la nouvelle activité

Annexe 3 : Extrait de la fiche de fonction du poste d'encadrant technique

Annexe 4 : Extrait de la charte du chantier d'insertion d'"Avenir"

Annexe 5 : Notes relatives aux entretiens de recrutement de l'encadrant

Annexe 6 : "Le contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité"

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2008
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 2/6

PARTIE 1 - Étude de faisabilité

M. Alcoix doit présenter son projet au conseil d'administration de l'association afin d'obtenir son accord. Il vous charge d'en étudier la faisabilité.

À l'aide de vos connaissances et des annexes 1 et 2 :

- 1.1. Identifier les différents publics susceptibles d'être intéressés par l'achat d'un produit blanc remis en état.
- 1.2. Établir et commenter le budget prévisionnel de l'activité.
- 1.3. Présenter, dans une note structurée, les principaux arguments à développer pour obtenir l'accord du conseil d'administration.

PARTIE 2 - Gestion du personnel

Un encadrant technique sera nécessaire pour la conduite et le développement de cette nouvelle activité. Il faut donc procéder à son recrutement. Vous avez assisté le responsable lors des entretiens. Il vous remet une fiche de fonction, la charte du chantier et vous disposez de vos notes rédigées lors de ces entretiens (**annexes 3, 4 et 5**).

Vous êtes également chargé(e) de l'embauche des salariés qui travailleront pour la nouvelle activité. Ces personnes seront recrutées avec des Contrats d'insertion – Revenu minimum d'activité (**annexe 6**).

À l'aide de vos connaissances et des annexes 3, 4, 5 et 6 :

- 2.1. Identifier les critères à retenir pour le recrutement de l'encadrant technique et proposer, en l'argumentant, votre choix du candidat le mieux adapté au poste.
- 2.2. Mettre en évidence les avantages économiques et sociaux du dispositif du Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) pour son bénéficiaire.
- 2.3. Montrer l'intérêt de l'Etat et des collectivités locales d'avoir recours aux initiatives et aux actions des associations, comme le chantier d'insertion d'"Avenir", pour promouvoir leurs politiques d'aide à la création d'emplois.

Annexe 1 : "Démarrage de la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)"

Dès le 15 novembre 2006, la filière de collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits électroniques usagés etc.) sera opérationnelle.

À compter de cette date, lors de l'achat d'un équipement neuf, les **consommateurs** pourront rapporter leur équipement usagé de même type **au distributeur** qui a désormais l'obligation de le reprendre. En pratique, il sera possible de rapporter l'équipement usagé quelque temps après l'achat sur présentation d'un justificatif (ticket de caisse ou garantie), notamment si l'équipement neuf a été offert.

En parallèle, les collectivités vont mettre en place des collectes sélectives de DEEE. Ces collectivités percevront, pour cela, des soutiens financiers des producteurs. Les consommateurs pourront alors apporter dans la déchèterie de leur collectivité locale leurs équipements usagés.

[...] Les équipements ainsi collectés seront traités dans des filières spécialisées qui permettront d'assurer un traitement respectueux de l'environnement des substances dangereuses qu'ils contiennent (fluides frigorigènes dégradant la couche d'ozone pour les réfrigérateurs, terres rares pour les écrans...) et de recycler davantage les métaux et les matières plastiques. La réglementation prévoit que pour les gros équipements ménagers, 75% de la masse de ces équipements doit être recyclée ou réutilisée. Le réemploi est également encouragé, en veillant à une bonne intégration des acteurs de l'économie sociale et solidaire. [...]

<http://www.ecologie.gouv.fr>

Annexe 2 : Informations fournies par le comptable concernant la nouvelle activité

Vous trouverez ci-joint les données chiffrées prévisionnelles relatives à la nouvelle activité (produits blancs). Le prix de revente prévu serait de 20 €. Le chantier prévoit la vente de 1 500 appareils par an.

Les sommes prévisionnelles pour l'année seront les suivantes :

- salaires (CDI et Contrats Aidés) : 145 368 € ;
- énergie : 2 500 € ;
- aide sur les salaires (prise en charge par le Conseil général) : 129 528 € ;
- charges relatives aux véhicules (assurances, entretien et amortissement) : 1 600 € ;
- location du hangar : 8 400 € (l'activité actuelle de réparation des ordinateurs occupe 40 % de la surface totale) ;
- fournitures diverses : 2 600 € ;
- amortissement du matériel nécessaire à la réparation : 5 000 €.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2008
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 4/6

Annexe 3 : Extrait de la fiche de fonction du poste d'encadrant technique

Rattachement hiérarchique : responsable bénévole du chantier d'insertion.

- Fonctions :
- il peut être consulté pour le recrutement des contrats aidés ;
 - il assure la formation pratique à l'activité ;
 - il participe à l'écoute et à la responsabilisation des employés ;
 - il aide à la recherche d'emploi dans le domaine d'activité ;
 - il travaille en étroite collaboration avec l'encadrant social ;
 - il travaille en relation avec les partenaires, les entreprises de la profession ;
 - il effectue les achats découlant de l'activité et de l'entretien des matériels.

L'encadrant technique doit posséder un diplôme de technicien dans le domaine de la maintenance avec une expérience dans le domaine des appareils électroménagers. Une bonne connaissance du milieu associatif est souhaitable.

Annexe 4 : Extrait de la charte du chantier d'insertion d'"Avenir"

L'association, dès sa création, a pris les engagements suivants :

- priorité à l'insertion à tous les niveaux de l'association ;
- respect et solidarité envers toutes les personnes démunies ;
- bénévolat, sans aucun profit direct ou indirect ;
- engagement sur une responsabilité acceptée ;
- convivialité, esprit d'équipe, rigueur dans l'action ;
- indépendance complète à l'égard du politique et du religieux ;
- adhésion aux directives nationales et départementales de l'association.

Annexe 5 : Notes relatives aux entretiens de recrutement de l'encadrant

Candidat n°1 : 68 ans, retraité depuis 6 ans, ingénieur de formation, a travaillé dans la conception et la mise au point de produits électroménagers pour une grande marque internationale pendant 5 ans, a dirigé des équipes dans le cadre de ses fonctions, a mené des projets sur des prototypes dans l'optique d'une économie d'énergie. Bénévole à l'association "Les Restos du cœur" depuis un an (participation à la distribution des colis alimentaires). A choisi le bénévolat pour occuper son temps libre, part en vacances pendant 4 mois dans l'année, a tendance à rester sur ses positions.

Candidat n°2 : salarié, 30 ans, célibataire, expérience professionnelle de 10 ans dans la réparation d'appareils pour une grande enseigne. Titulaire du Brevet de technicien supérieur "Fluides, énergies et environnement", il encadre une équipe depuis 6 ans. Il souhaite se rapprocher de la ville de V.. Il est disponible dans deux mois, personne très réservée, un peu mal à l'aise à l'oral. Il est trésorier dans une association de motocyclistes.

Candidat n°3 : chômeur, 45 ans, marié, 2 enfants, titulaire d'un baccalauréat professionnel "Maintenance des matériels", au chômage depuis 1 an. Il est usager des services du "Restos du cœur" depuis 1 mois. Il a travaillé 20 ans dans une PME qui vendait et réparait de l'électroménager et a été pendant 5 ans tuteur dans le cadre de contrats d'apprentissage. Il entraîne des juniors pour le club de basket-ball de sa commune. Il est à l'écoute, possède un caractère ouvert et dynamique.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2008
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 5/6

Annexe 6 : "Le contrat d'insertion - revenu minimum d'activité"

Ce contrat (CI-RMA) vise à faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire, à temps partiel (20 h minimum par semaine) ou à temps plein, d'une durée de 6 mois minimum (ou de trois mois pour certains bénéficiaires) renouvelable. Le CI-RMA peut également être conclu en contrat à durée indéterminée.

L'employeur doit conclure avant l'embauche une convention avec l'ANPE ou le Conseil général et bénéficie, pour chaque contrat, d'une aide spécifique. Le bénéficiaire du CI-RMA perçoit une rémunération de la part de l'employeur, et continue de percevoir son allocation mais diminuée, en principe, du montant de l'aide versée par le Conseil général à l'employeur. Le CI-RMA peut faire l'objet d'une suspension ou, s'il prend la forme d'un CDD ou d'un contrat de travail temporaire, d'une rupture anticipée dans certaines situations. [...]

<http://www.travail.gouv.fr>

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2008
Économie et Gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page : 6/6